

Appel à projets permanent **« Organiser l'espace dans les Monts d'Ardèche : urbanisme, foncier, agriculture... »** (validé le 22 juin 2010)

Pour favoriser le maintien et l'accueil d'actifs, le programme européen Leader porté par le Parc vise à accompagner les projets innovants et exemplaires qui favorisent la prise en compte des enjeux en matière de gestion de l'espace et d'aménagement durable de l'espace.

En effet, la gestion de l'espace, l'urbanisme et les opérations d'aménagement qui peuvent en découler permettent de :

- organiser l'espace de nos territoires (place dédiée aux activités économiques, aux services, à l'habitat, aux fonctions productives (agriculture, forêt) ; déplacements et énergie ; liens entre les territoires...)
- mobiliser le foncier (pour des projets à vocation économique, notamment agricole, ou d'habitat)
- protéger les espaces à enjeux environnementaux, agricoles, forestiers et paysagers (nature ordinaire et nature remarquable)
- maintenir et accueillir des habitants (nouveaux logements, nouveaux quartiers)
- installer des actifs, notamment agricoles
- penser le lien social, la mixité sociale et le lien entre les générations à l'échelle du territoire
-

Afin d'accompagner la prise en compte de ces enjeux à l'échelle intercommunale, voire communale, le programme européen Leader a décidé de lancer un appel à projets dédié : « Organiser l'espace dans les Monts d'Ardèche : urbanisme, foncier, agriculture... »

Contexte

Cet appel à projets s'inscrit dans un contexte où les acteurs du territoire agissent et se structurent pour favoriser une meilleure gestion de l'espace sur leurs territoires. Cet appel à projets se veut donc complémentaire de ces dynamiques et des outils mis en place à l'échelle du territoire :

- charte de gestion durable des territoires de l'Ardèche (signature en juin 2010) ;
- projets de SCOT ;
- FEDER ;
- etc.

Pour quels projets ?

Le présent appel à projets vise à accompagner deux types de projets :

1) Études préalables à l'élaboration de documents de gestion de l'espace, d'urbanisme ou d'aménagement

Qu'il s'agisse de l'échelon intercommunal, voire communal, cet appel à projets vise à développer des outils pour une gestion durable de l'espace à la hauteur des enjeux à l'œuvre sur le territoire.

Pour cela, seront financées prioritairement :

- 1) les études visant à l'élaboration de **Plans Intercommunaux d'Aménagement et de Développement Durable** du territoire,
- 2) des **diagnostics fonciers agricoles** afin d'assurer la préservation et la mobilisation des espaces agricoles pour le maintien et l'accueil d'agriculteurs,
- 3) les **études préalables** (paysagères, environnementales, etc.) **à l'élaboration des documents de gestion de l'espace** (type PLU intercommunaux voire communaux).

Chacune de ces études devra faire l'objet d'un travail d'animation sur le territoire concerné. Dans le cadre de projets intercommunaux, cette animation pourra être déléguée ou conduite par la Communauté de

communes elle-même ; dans ce dernier cas, si de l'ingénierie de projet est nécessaire en interne, elle pourra faire l'objet d'un accompagnement financier complémentaire de Leader.

Dépenses éligibles : études, conseils, accompagnements

2) Études préalables à des opérations pilotes d'aménagement

Le présent appel à projets vise à soutenir les études préalables à des opérations pilotes d'aménagement : nouveaux quartiers, nouveaux hameaux, extensions de village, etc. . Il vise à accompagner les études préalables à la réalisation des projets : études architecturales et urbanistiques, études techniques et financières, animation de la démarche....

En effet, les territoires ruraux sont amenés à inventer ou ré-inventer des solutions pour accompagner les mutations qu'ils vivent (pression foncière, demande de logements, vieillissement de la population et arrivée de nouveaux habitants, maintien de la biodiversité, maîtrise de l'énergie...). Certaines communes imaginent à leurs échelles des opérations permettant de répondre en partie à ces mutations, et ce en fonction des objectifs de développement qu'elles se sont fixées. A titre d'exemple sur le territoire des Monts d'Ardèche, quelques projets pilotes en cours.... :

- Commune de Beaumont : nouveau hameau « Le serre du Blat », mis en œuvre selon une approche architecturale, environnementale et participative
- Commune de Saint-André-Lachamp : éco-hameau « Toutes Aoures », liant logements et activités économiques
- Communes de Chassiers et de Vinezac : extensions de quartiers privilégiant une gestion économe de l'espace, la mixité sociale et générationnelle
- Commune de Saint-Joseph-des-Bancs : projet nouveau hameau « La Prade » liant logements et activités artisanales.

Dépenses éligibles : études, conseils, accompagnements

Pour qui ?

Prioritairement pour les **communautés de communes**, en particulier concernant les « Études préalables à l'élaboration de documents de gestion de l'espace, d'urbanisme ou d'aménagement », mais aussi pour les communes, notamment concernant les opérations pilotes d'aménagement.

Combien ?

Le programme européen Leader intervient à hauteur de 55 %, sur la base d'un coût HT. Cette subvention européenne pourra éventuellement, et en fonction des projets, être complétée par d'autres financements publics (notamment des financements régionaux dans le cadre du PSADER porté par le Parc).

Une enveloppe de 200 000 € est affectée à cet appel à projets.

Les montants de subvention alloués aux projets seront toutefois déterminés en fonction du coût des projets, de l'appréciation du projet au regard des critères de sélection et de l'enveloppe totale disponible.

Le GAL se fixe cependant les indicateurs prévisionnels de réalisation suivants :

- 7 projets relatifs à la réalisation de documents de gestion de l'espace (7 x 20 000 €)
- 6 projets relatifs à des opérations pilotes d'aménagement (6 x 10 000 €)

soit un total de 13 projets soutenus.

Ces indicateurs ne constituent pas des montants plafonds ; ils doivent être considérés comme facilitant le suivi de l'appel à projets.

Pour candidater

Délais : Cet appel à projets est un appel à projets « permanent ». En ce sens, les candidatures peuvent être déposées en continu. Elles pourront être examinées en fonction des dates des Comités de programmation (instance décisionnelle du programme Leader) qui se tiennent environ tous les trois mois.



Dans tous les cas, cet appel à projets ne pourra excéder fin 2013, et éventuellement s'arrêter au regard de l'enveloppe disponible ; cette dernière pourra toutefois être réabondée en fonction des décisions du Comité de programmation.

Modalités de dépôt d'une demande : chaque porteur de projet qui souhaite déposer une demande de financement est rencontré et accompagné. Il vous suffit donc de faire part de votre intérêt pour cet appel à projets par courrier, courriel ou téléphone (coordonnées ci-dessous). L'équipe technique Leader vous apportera alors toutes les précisions et vous accompagnera dans cette démarche.

Décision d'attribution de la subvention : L'attribution de la subvention est décidée par le Comité de programmation du programme Leader et s'effectue en deux temps :

- 1) **Un avis en opportunité :** le Comité de programmation émet un avis sur l'opportunité ou non d'accompagner financièrement un projet. Cet avis ne donne pas lieu à l'engagement de la subvention ;
- 2) **Un avis en programmation :** sur la base d'une demande de subvention complète et avec les co-financements acquis, le Comité de programmation valide la programmation du projet, et l'engagement de la subvention suit (convention, etc...).

Critères de sélection

Afin de privilégier des projets pilotes en cohérence avec le développement durable et la stratégie du Parc, les projets retenus devront répondre aux critères suivants :

- priorité aux dynamiques intercommunales
- inscription du projet dans le court, moyen et long terme ; à ce titre, le demandeur devra veiller aux moyens d'animation en interne dont il se dote pour accompagner ces projets (si le projet est porté par une communauté de communes, elle peut à ce titre, et sous certaines conditions, être accompagnée par Leader)
- engagement dans une démarche de développement durable (économie, social, environnement, gouvernance, validité, lien au territoire)
- conduite du projet selon une démarche de concertation avec les partenaires, les élus, les habitants
- qualité et ambition du projet
- prise en compte des dynamiques à l'œuvre sur le territoire (communales ou intercommunales)
- production d'une note sur la stratégie de développement du territoire (communes ou communautés de communes)
- coût global du projet en fonction de l'enveloppe disponible

Quel accompagnement pour ces projets ?

Les communes et communautés de communes qui s'engageront dans cet appel à projet seront accompagnées par le Parc :

- pour formaliser leur projet (besoins, méthode, description du projet)
- pour formaliser une note présentant leur stratégie de développement en cours ou à venir
- pour élaborer les cahiers des charges des études
- pour suivre le projet

et ce tout au long du projet (de l'idée et l'achèvement des études).

Cet accompagnement sera concerté avec les différents partenaires (CAUE, chambre d'agriculture, ADASEA, Sites de proximité, AVRIL...) appelés à intervenir également sur ces projets.

Renseignements pour déposer une candidature à l'appel à projets

GAL des Monts d'Ardèche

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
Elisa Jaffrennou, chargée de mission Leader
Domaine de Rochemure
07 380 Jaujac
Tél : 04.75.36.38.60
Fax : 04.75.36.38.61
Courriel : ejaffrennou@parc-monts-ardeche.fr

